

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Communauté de Communes

6 av. du Marronnier - 63380 Pontaumur

04 73 79 70 70

MAJEUR(E)

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi : 14h30/18h

Mardi, mercredi et
jeudi : 9h/12h30 et
13h30/18h

Vendredi : 9h/12h30 et
13h30/17h30

Samedi : 9h/12h



Rendez-vous à prendre **sur place**, par téléphone
ou sur www.ccvcommunauté.fr, rubrique Services

DÉLAI DE PRISE DE RENDEZ-VOUS :

15 JOURS OUVRÉS MAXIMUM

Présence obligatoire lors du dépôt du dossier et du retrait du titre.
Aucun retard ne sera toléré.

Dépôt du dossier sur rendez-vous le : à

Obligatoire : connaître les dates et lieux de naissance de ses parents.

FAIRE LA PRÉ-DEMANDE SUR WWW.ANTS.GOUV.FR

1^{ère} DEMANDE

RENOUVELLEMENT

PERTE / VOL

- Photos couleur moins de 6 mois (*tête nue, sans lunettes, fond gris*) dans un photomaton ou photographe agréé (non découpées)
- Acte de naissance de moins de 3 mois
- Justificatif de domicile de moins de 1 an
- Passeport demandeur si celui-ci en possède un ou titre de séjour ou titre de naturalisation

- Photos couleur moins de 6 mois (*tête nue, sans lunettes, fond gris*) dans un photomaton ou photographe agréé (non découpées)
- Justificatif de domicile de moins de 1 an
- Ancienne carte d'identité
- Passeport du demandeur si celui-ci en possède un lorsque la carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans

- Photos couleur moins de 6 mois (*tête nue, sans lunettes, fond gris*) dans un photomaton ou photographe agréé (non découpées)
- Acte de naissance de moins de 3 mois
- Justificatif de domicile de moins de 1 an
- Carte d'identité ou document avec photo (permis de conduire, carte vitale)
- Déclaration de perte remplie sur place ou de vol à faire dans un Commissariat ou une Gendarmerie
- Timbre fiscal à **25 €** à acheter dans un bureau de tabac ou sur internet : timbres.impots.gouv.fr



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AU DOS

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Communauté de Communes

6 av. du Marronnier - 63380 Pontaumur

04 73 79 70 70

MAJEUR(E)

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi : 14h30/18h

Mardi, mercredi et
jeudi : 9h/12h30 et
13h30/18h

Vendredi : 9h/12h30 et
13h30/17h30

Samedi : 9h/12h



Rendez-vous à prendre **sur place**, par téléphone
ou sur www.ccvcommunauté.fr, rubrique Services

DÉLAI DE PRISE DE RENDEZ-VOUS :

15 JOURS OUVRÉS MAXIMUM

Présence obligatoire lors du dépôt du dossier et du retrait du titre.
Aucun retard ne sera toléré.

Dépôt du dossier sur rendez-vous le : à

Obligatoire : connaître les dates et lieux de naissance de ses parents.

FAIRE LA PRÉ-DEMANDE SUR WWW.ANTS.GOUV.FR

1^{ère} DEMANDE

RENOUVELLEMENT

PERTE / VOL

- Photos couleur moins de 6 mois (*tête nue, sans lunettes, fond gris*) dans un photomaton ou photographe agréé (non découpées)
- Acte de naissance de moins de 3 mois
- Justificatif de domicile de moins de 1 an
- Passeport demandeur si celui-ci en possède un ou titre de séjour ou titre de naturalisation

- Photos couleur moins de 6 mois (*tête nue, sans lunettes, fond gris*) dans un photomaton ou photographe agréé (non découpées)
- Justificatif de domicile de moins de 1 an
- Ancienne carte d'identité
- Passeport du demandeur si celui-ci en possède un lorsque la carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans

- Photos couleur moins de 6 mois (*tête nue, sans lunettes, fond gris*) dans un photomaton ou photographe agréé (non découpées)
- Acte de naissance de moins de 3 mois
- Justificatif de domicile de moins de 1 an
- Carte d'identité ou document avec photo (permis de conduire, carte vitale)
- Déclaration de perte remplie sur place ou de vol à faire dans un Commissariat ou une Gendarmerie
- Timbre fiscal à **25 €** à acheter dans un bureau de tabac ou sur internet : timbres.impots.gouv.fr



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AU DOS

Justificatifs de domicile acceptés (originaux ou imprimés avant le rendez-vous)

- Factures d'électricité, gaz, téléphone fixe ou mobile, eau, loyer d'une agence immobilière ;
- Impôts sur le revenu (année en cours), taxe d'habitation ou foncière ;
- Attestation d'assurance habitation ;
- Si vous êtes hébergé(e) : fournir une attestation d'hébergement, la pièce d'identité de l'hébergeant et son justificatif de domicile.



Curatelle : jugement obligatoire complet

Tutelle : jugement obligatoire, le tuteur.rice doit venir avec le tampon de l'organisme de tutelle et sa pièce d'identité (personnelle et professionnelle).

Nom d'usage : acte de mariage de moins de 3 mois, jugement de divorce complet (ou autorisation écrite de l'ex conjoint.e).

Justificatifs de domicile acceptés (originaux ou imprimés avant le rendez-vous)

- Factures d'électricité, gaz, téléphone fixe ou mobile, eau, loyer d'une agence immobilière ;
- Impôts sur le revenu (année en cours), taxe d'habitation ou foncière ;
- Attestation d'assurance habitation ;
- Si vous êtes hébergé(e) : fournir une attestation d'hébergement, la pièce d'identité de l'hébergeant et son justificatif de domicile.



Curatelle : jugement obligatoire complet

Tutelle : jugement obligatoire, le tuteur.rice doit venir avec le tampon de l'organisme de tutelle et sa pièce d'identité (personnelle et professionnelle).

Nom d'usage : acte de mariage de moins de 3 mois, jugement de divorce complet (ou autorisation écrite de l'ex conjoint.e).

**NOUVEAU
SERVICE**



FRANCE IDENTITÉ, c'est quoi ?

Il s'agit d'une application sur smartphone permettant de créer son identité numérique.

Exemples d'utilisation au quotidien

Prouver son identité lors de démarches en ligne, procuration, retirer un colis, justifier son identité lors d'un contrôle routier etc.

Où obtenir la certification de son identité numérique ?

Le Dispositif de Recueil de Pontaurmur est habilité.
Renseignez-vous lors de votre rendez-vous !



DISPOSITIF DE RECUEIL

Locaux de la Communauté de Communes
Chavanon Combrailles et Volcans
6 av. du Marronnier - 63380 Pontaurmur
04 73 79 70 70 - dispositif.recueil@ccvcommunaute.fr

www.ccvcommunaute.fr > rubrique services > cartes d'identité et passeports

**NOUVEAU
SERVICE**



FRANCE IDENTITÉ, c'est quoi ?

Il s'agit d'une application sur smartphone permettant de créer son identité numérique.

Exemples d'utilisation au quotidien

Prouver son identité lors de démarches en ligne, procuration, retirer un colis, justifier son identité lors d'un contrôle routier etc.

Où obtenir la certification de son identité numérique ?

Le Dispositif de Recueil de Pontaurmur est habilité.
Renseignez-vous lors de votre rendez-vous !



DISPOSITIF DE RECUEIL

Locaux de la Communauté de Communes
Chavanon Combrailles et Volcans
6 av. du Marronnier - 63380 Pontaurmur
04 73 79 70 70 - dispositif.recueil@ccvcommunaute.fr

www.ccvcommunaute.fr > rubrique services > cartes d'identité et passeports